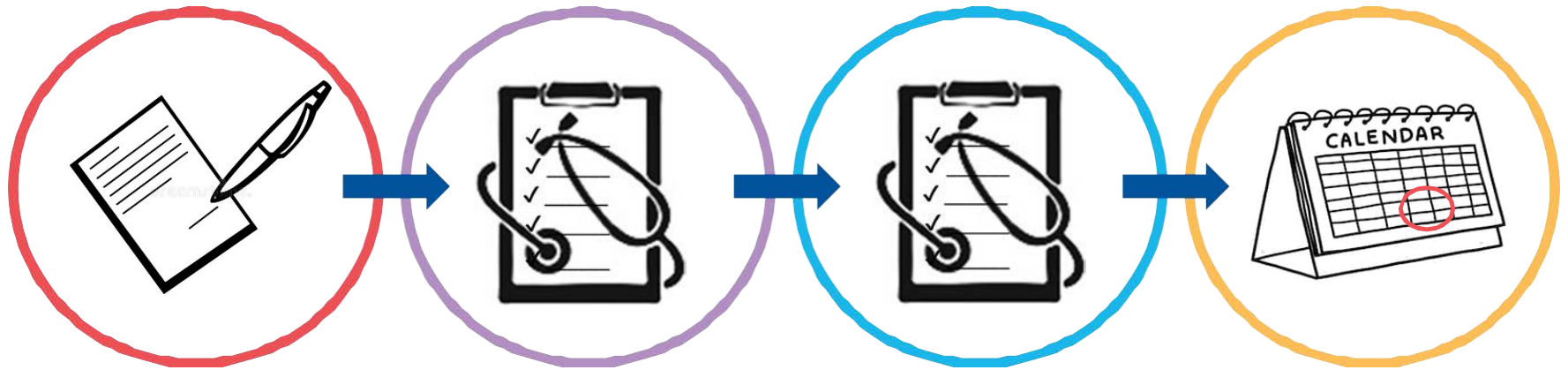


Aide médicale à mourir (AMM)

Processus pour les patients



Formulation
de la
demande



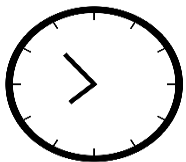
Évaluation I



Évaluation 2



Choix de la
date



Demandez à votre examinateur AMM de vous indiquer le calendrier

Pour plus d'informations sur l'AMM, veuillez contacter:

MAiD.Support@williamoslerhs.ca

Renseignements sur l'AMM

Qu'est-ce que l'aide médicale à mourir (AMM)?

- Il s'agit d'un service médical légal au Canada, dans le cadre duquel, à la demande d'une personne, un médecin ou une infirmière praticienne administre un médicament qui provoque le décès de la personne.
- Seules les personnes dont deux examinateurs AMM différents déterminent qu'elles remplissent tous les critères d'éligibilité (énumérés ci-dessous) peuvent bénéficier de l'AMM.

Quels sont les critères d'éligibilité à l'AMM?

- ✓ être âgé de 18 ans ou plus;
- ✓ être capable de prendre des décisions relatives à sa (le patient) santé;
- ✓ avoir droit à des services de santé financés par le gouvernement fédéral, une province ou un territoire;
- ✓ faire une demande volontaire de l'AMM libre de toute pression extérieure;
- ✓ donner son (le patient) consentement éclairé après avoir été informé des possibilités de soulager la souffrance, y compris les soins palliatifs;
- ✓ souffrir d'un « état pathologique grave et irrémédiable », défini comme suit :
 - être atteint d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap grave et incurable;
 - être dans un état avancé de déclin irréversible de ses capacités; et
 - éprouver une souffrance physique ou psychique durable et intolérable qui ne peut être apaisée dans des conditions jugées acceptables par le patient.

Que faut-il savoir de plus?

- Vous seul (le patient) pouvez demander et consentir à l'AMM Ceci signifie qu'un mandataire ou un membre de la famille ne peut prendre de décisions concernant l'AMM en votre nom
- Vous pouvez changer d'avis sur l'AMM à tout moment, même avant le début de la procédure
- La procédure de l'AMM peut se dérouler à l'hôpital, à domicile ou ailleurs dans la communauté

Pour plus d'informations et d'assistance, veuillez consulter les sites suivants :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-avantages-lies-sante/aide-medicale-mourir.html>

<https://www.bridgce14.org>

<https://www.dyingwithdignity.ca/fr/>

Translation of this document has been supported by the Canadian Association of MAiD Assessors and Providers (CAMAP) 2023-2024 Knowledge Transfer Grant Award.